

Le Comité statutaire valide les 9 candidatures à la présidence du Medef

Publié le 4 mai 2018

Le Comité statutaire du Medef s'est réuni ce jour pour examiner la validité des candidatures à la présidence du Medef, conformément à l'article 16 des statuts.

Les statuts prévoient que chaque candidat ne doit pas être âgé de plus de 65 ans à la date de l'élection, doit appartenir à une organisation membre actif du Medef ou l'une de ses composantes et présenter les signatures de 50 membres de l'Assemblée générale ayant voix délibérative.

9 dossiers de candidature ont été reçus avant le 3 mai à midi.

Après examen, ces 9 candidatures ont été validées par le Comité statutaire (par ordre alphabétique) :

- M. Pierre Brajeux
- Mme Dominique Carlac'h
- M. Olivier Klotz
- M. Fabrice Le Saché
- M. Patrick Martin
- M. Frédéric Motte
- M. Geoffroy Roux de Bézieux
- M. Alexandre Saubot
- M. Jean-Charles Simon.

A l'issue de la réunion du Comité statutaire, la campagne électorale pour la présidence du Medef est déclarée ouverte.

Rappel du calendrier électoral :

3 mai : date limite de dépôt des candidatures au Comité statutaire

4 mai : ouverture officielle de la campagne électorale

28 mai : audition des candidats à l'occasion d'un Conseil exécutif exceptionnel

11 juin : avis du Conseil exécutif sur les candidats à la présidence du Medef

3 juillet : élection à la présidence du Medef par l'Assemblée Générale.